



**UNION SPORTIVE BRAINE-WATERLOO A.S.B.L.**

Matricule LBFA 381

Sous la Présidence d'honneur de Maître Jean **Botermans**

Stade Gaston Reiff : rue Ernest Laurent, 215 - 1420 Braine l'Alleud

Siège social : rue de Bois-Seigneur-Isaac, 55 - 1421 Ophain

Compte bancaire : BE05 0014 1485 9275

Entreprise : 0.442.213.892

WWW.USBW.BE

## **Assemblée Générale statutaire du 28 mars 2025**

Tenue en la Salle Multimédia  
du stade Gaston Reiff à 1420 Braine-l'Alleud

### **Procès-verbal**

#### **Présents : 24 associés**

Blommaert Andis  
Bourdouxhe Anne  
Chrétien Christian  
De Neys Olivier  
Darquennes Raphaël  
Deknudt Véronique  
Delferrière Sylvie  
Duyck Nadine  
Ego Caroline  
Hallack Michel  
Méfillon Henri  
Nicaise Justine  
Parvais Olivier  
Pleckspaen Philippe  
Rase Olivier  
Reginster Jean-François  
Scoupe Alain  
Smet Jean-Michel  
Spigeleer Nicolas  
Spigeleer Pierre  
Thomas Serge  
Van Elsuwe Cédric  
Vandooren Bénédicte  
Vanwelde Jean-François

#### **Par procuration : 8 associés**

Chiroux Adrien en faveur de Anne Bourdouxhe  
Deharre Laurent en faveur de Olivier De Neys  
Deknudt Walter en faveur de Deknudt Véronique  
De Smet Bernadette en faveur de Scoupe Alain  
Mayne Marty en faveur de Spigeleer Nicolas  
Mengal Simon en faveur de Spigeleer Pierre  
Poncelet Valentin en faveur de Rase Olivier  
Roeland Loïc en faveur de Darquennes Raphaël

#### **Soit 32 associés présents ou représentés**

#### **Absents : 9 associés**

Bauwens Marion, Chiroux Gaëtan, Coster Julien, Crul Rosa, De Rijdt Mathieu, Depré Nicolas, Descamps Thierry, Lamon Guillaume, Strollo Sergio

#### **Absents pour la seconde année consécutive : 3 associés**

Bauwens Marion, Crul Rosa, Descamps Thierry



*En préambule à l'Assemblée Générale, nous accueillons Mr Silvio Proto, échevin des Sports et Mr Patrick Van Staen, Président de la Maison des Sports de la Commune de Braine-l'Alleud. C'est l'occasion de revenir de vive voix sur les événements de la campagne électorale de septembre 2024 à laquelle Mr Olivier Parvais, Président de l'USBW, a participé en tant que citoyen et candidat, de mettre à plat les divergences et d'aplanir les tensions qui avaient pu naître à la suite de ces élections.*

*Une interpellation de Mr Laurent Deharre, membre-associé, est déposée. Mr Deharre, présent à cette réunion, en explique la teneur ; une réponse circonstanciée du Conseil d'Administration de l'USBW est disponible à la fin de ce document.*

Mr Parvais, Président, ouvre la séance à 21h00

## **Ordre du jour**

### **1. Inventaire des associés présents ou représentés (procurations), démissions.**

Les membres associés de l'asbl « USBW » sont au nombre de 41 au 13.03.2024, date de la précédente assemblée générale.

La convocation à l'Assemblée Générale du 28.03.2025 a donc été envoyée aux 41 membres associés.

Après inventaire par la secrétaire Anne Bourdouxhe de la présence des membres associés ou représentés, il apparaît que 24 associés sont présents et 8 associés sont représentés soit 32 présents et représentés, 9 associés sont absents. Le quorum pour une assemblée générale (50% + 1 soit 21) est donc atteint. La séance statutaire peut légalement avoir lieu.

Remarque : en vertu des statuts et du R.O.I. de l'ASBL, 3 membres perdent leur statut d'associé (seconde absence consécutive) à l'issue de cette Assemblée Générale : Bauwens Marion, Crul Rosa, Descamps Thierry

### **2. Mot du Président.**

Olivier Parvais se plaît à souligner la bonne ambiance générale, le niveau de performance et l'unité de toutes les sections de l'asbl USBW. Il évoque l'esprit positif général qui doit prévaloir dans la conduite du club et les résultats en constante amélioration qui sont à la hauteur des investissements personnels réalisés par les membres du club.

### **3. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé.**

Anne Bourdouxhe, secrétaire de l'ASBL, lit le rapport administratif du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé. Voir en annexe le texte de l'intervention.

Raphaël Darquennes, Directeur Technique du club, lit le rapport sportif du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé. Voir en annexe le texte de l'intervention, les résultats marquants, les organisations sportives de 2024.

### **4. Rapport des vérificateurs aux comptes.**

Anaïs Blommaert et Jean-François Vanwelde, désignés l'an passé comme vérificateurs, ont établi le rapport. La gestion financière du club est assurée par Christian Chrétien, Nadine Duyck prend en charge la gestion journalière et comptable.

Le document est signé par les vérificateurs et donne « Quitus » à Christian Chrétien, trésorier de l'asbl, pour l'exercice écoulé. Voir en annexe.

Les vérificateurs se plaisent à souligner la bonne gestion comptable et la clarté des documents présentés. Des remarques pertinentes sont émises oralement dans un but d'amélioration continue de la gestion de l'asbl :  
. un suivi de trésorerie régulier serait un apport intéressant



**5. Rapport du trésorier, présentation et approbation des comptes et résultats de l'exercice écoulé.**

Christian Chrétien, trésorier de l'asbl, transmet à l'Assemblée Générale le rapport sur l'exercice écoulé.

Les tableaux de résultat et le niveau de réalisation du budget 2024 sont remis à tous.

Christian Chrétien donne de nombreuses explications synthétiques à la demande des membres associés.

Il inclut un graphique représentant le niveau mensuel des disponibilités bancaires sur l'année 2024.

Le résultat global de l'exercice est bénéficiaire et présente un mali de 24.860€. Voir en annexe.

Les comptes et résultats de l'exercice écoulé sont approuvés à l'unanimité des 32 membres associés présents et représentés.

**6. Décharge des administrateurs pour l'exercice écoulé.**

La décharge des Administrateurs pour l'exercice 2024 est accordée à l'unanimité des 32 membres associés présents ou représentés.

**7. Nomination de scrutateurs.**

Sont nommés : Ego Caroline et Spigeleer Nicolas

**8. Admission de nouveaux associés.**

Anne Bourdouxhe, secrétaire de l'ASBL, a reçu 1 candidature aux élections comme membres associés.

Des bulletins de vote ont été réalisés et distribués reprenant ce candidat. Ils ont été complétés par

les membres associés présents ou représentés, ensuite rassemblés et évalués par les scrutateurs.

Sur les 32 membres associés présents ou représentés, il faut statutairement l'accord de 3/4 de l'assemblée soit 25 voix.

Les résultats du vote :

. Anne Vrydag, 32 voix – élue en tant que membre-associé

Le nombre d'associés de l'asbl, est porté à 39.

**9. Présentation du budget relatif au prochain exercice.**

Christian Chrétien, administrateur, transmet à l'Assemblée Générale les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025. Le rapport est oral. Des explications sont données à la demande des membres associés. Voir en annexe.

Le budget 2025 est adopté à l'unanimité des 33 membres associés présents ou représentés.

**10. Nomination des nouveaux vérificateurs aux comptes.**

Sont nommés : Blommaert Anaïs et Vrydag Anne

**11. Elections au Conseil d'administration.**

Démissions du Conseil d'Administration : Sergio Strollo

Sortants et rééligibles : Jean-François Reginster, Anne Bourdouxhe, Raphaël Darquennes, Olivier Parvais et Pierre Spigeleer

Ne se représente pas : néant

Sont à pourvoir : 7 mandats de 3 ans



Le nombre de membres du Conseil d'Administration est statutairement limité à 15.

Anne Bourdouxhe, secrétaire de l'ASBL, a reçu 1 candidature complémentaire aux élections comme membre du Conseil d'Administration.

Des bulletins de vote ont été réalisés et distribués reprenant ce candidat et les 5 administrateurs sortants et rééligibles. Ils ont été complétés par les membres associés présents ou représentés, ensuite rassemblés et évalués par les scrutateurs.

Sur les 33 membres associés présents ou représentés, il faut statutairement l'accord de la majorité absolue (50% + 1 voix) des membres associés présents ou représentés, soit 17 voix.

Les résultats du vote :

- . Olivier Parvais, 33 voix - élu en tant que membre du Conseil d'Administration, mandat de 3 ans
- . Jean-François Reginster, 33 voix - élu en tant que membre du Conseil d'Administration, mandat de 3 ans
- . Anne Bourdouxhe, 33 voix – élu en tant que membre du Conseil d'Administration, mandat de 3 ans
- . Pierre Spigeleer, 33 voix - élue en tant que membre du Conseil d'Administration, mandat de 3 ans
- . Raphaël Darquennes, 32 voix – élu en tant que membre du Conseil d'Administration, mandat de 3 ans
- . Jean-Michel Smet, 32 voix – élu en tant que membre du Conseil d'Administration, mandat de 3 ans

## 12. Interpellations

### 1. Henri Metillon

#### a. INTERPELLATION « ROI » :

*En cours d'année 2024, les membres de l'USBW ont été informés de l'existence d'un nouveau ROI qui diffère sensiblement de celui adopté lors de l'AG du 18 juin 2021, notamment concernant l'accueil et l'inscription des membres, leur assurance et les cotisations.*

*S'il est clair que les statuts de l'USBW prévoient que le Conseil d'Administration est bien habilité à modifier le ROI (cfr Article 14 des statuts), je pense qu'il serait utile qu'il en soit fourni un exemplaire aux membres associés et que la teneur et les raisons des changements apportés soient expliqués.*

*Je pense aussi que ce ROI devrait être disponible sur le site internet de l'USBW.*

*Le cas échéant, même si cela n'est pas exigé par les statuts de USBW, le CA sortant pourrait ensuite demander à l'Assemblée Générale de l'adopter, comme cela a été fait lors de l'AG du 18 juin 2021.*

REPONSE :

Il est tout à fait correct de dire que le ROI devrait être disponible pour tous. Il devrait être accessible sur le site internet du club. Ce sera fait prochainement.

Les changements fait en 2024 l'ont été à la suite de problèmes identifiés demandant une réaction rapide.

- Le premier changement concerne l'engagement de l'athlète à respecter les consignes de sécurité émises par les entraîneurs, en particulier pour les lancers et les sorties extérieures, avec une clause d'exclusion en cas de non-respect après un premier avertissement.
- Le deuxième changement concerne l'accès aux installations louées par l'USBW ainsi que la mise à disposition d'entraîneurs défrayés par l'USBW. Le chapitre consacre que si un athlète souhaite s'entraîner à d'autres horaires que ceux prévus, dans d'autres installations que celles louées ou avec un autre entraîneur qu'un entraîneur USBW, les frais éventuels sont à charge de cet athlète. Il y est également demandé de respecter les horaires d'entraînement tels qu'organisés par l'USBW pour éviter l'encombrement de la piste, et aussi dans le but de laisser pleinement l'espace d'entraînement aux athlètes, il est demandé aux non-athlètes (parents, amis...), de ne pas stationner inutilement sur la piste.

D'autres modifications au ROI seront faites en 2025, notamment concernant la procédure d'inscription qui, telle que décrite au chapitre 2 ne correspond plus du tout à la réalité résultant de la mise en place de Twizzit par la LBFA.

Ces modifications se feront par décision du CA, mais ne toucherons pas des sujets plus sensibles comme le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale pour lesquels il serait normal de passer par une approbation de l'Assemblée Générale.



**b. INTERPELLATION « Fonds Marie Cerckel » :**

*Vers la mi-janvier 2025, le Conseil d'Administration a informé les membres « Road Team » de la création d'un fonds « Marie Cerckel » destiné à aider les enfants défavorisés du club en leur offrant des équipements, des stages ou d'autres aides selon les besoins.*

*Jusqu'à présent, aucun autre détail n'a été fourni concernant ce fonds.*

*Je pense qu'il serait utile de communiquer clairement à ce sujet faute de quoi la suspicion pourrait s'installer et ce, au détriment de l'efficacité de ce fonds.*

*Je souhaiterais donc que soient clarifiés les points suivants :*

- *Est-ce que tous les membres de l'USBW ont été informés de l'existence de ce fonds et via quel média ?*
- *Est-ce qu'un compte en banque dédié à ce fonds a été ouvert ?*
- *Est-ce que ce fonds sera géré par USBW, auquel cas il serait soumis aux règles applicables aux ASBL en matière de vérification des comptes, ou sera-t-il géré par une association de fait ?*
- *Si le fonds est géré par l'USBW, un membre du prochain Conseil d'Administration sera-t-il spécifiquement chargé de la coordination et de la gestion de ce fonds ?*
- *Un rapport annuel relatif à la gestion du fonds sera-t-il communiqué aux membres de l'USBW ?*

**REPONSE :**

- Des informations ont maintenant été passées au travers de la Newsletter de Mars 2025
- La procédure de création d'un compte bancaire est assez complexe tenant compte des réglementations anti-blanchiment que les banques respectent à la lettre. Pour cette raison, contrairement à ce qui a été dit auparavant, le compte n'est pas créé, dans un premier temps, chez notre sponsor « Crélan » où les mandataires ne sont pas identifiés, mais un compte a été créé chez BNP Paribas Fortis, notre banque actuelle où l'USBW est bien identifiée.
- Le fonds fera partie intégrante de l'Union Sportive Braine Waterloo ASBL et sera par conséquent soumis au contrôle des vérificateurs qui viennent d'être désignés.
- Le fonds sera géré par le trésorier, suivant une procédure garantissant le bon suivi de l'utilisation de ce fonds.
  - Les rentrées de ce fonds se feront, par transfert de montants revenant à un athlète (prime challenge, droit à équipement inclus dans la cotisation, ...). Dans le cas d'équipement par exemple, l'athlète paiera l'intégralité de la cotisation prévue et signera un document indiquant qu'il souhaite que la valeur de son équipement soit transférée au fonds. Ce document en version pdf signé ou papier signé sera remis au trésorier/trésorière qui procèdera au transfert entre les deux comptes. En aucun cas le transfert ne se fera sur base de document Word, de simple mail, de message WhatsApp ou autre.

Le document pour les dons ainsi que le règlement sont disponibles sur le site usbw.be. Au-delà de ces transferts, des personnes ou associations pourront alimenter le fonds par un don directement versé sur le compte BE13 0020 0167 6539 Fonds Marie Cerckel.

- Les sorties se baseront sur un document de sortie, également transmis sous forme pdf signé ou papier signé au trésorier. Le document est signé par le Président ou le/la Secrétaire et le Directeur Technique, présentant le cas de l'athlète en difficultés financière.

S'il s'agit d'offrir une cotisation ou un stage, le trésorier procèdera au transfert de la valeur du compte du fonds vers le compte de l'USBW.

S'il s'agit de payer un équipement (spikes, short,...), une pièce justificative d'achat accompagnera le document de sortie, le trésorier paiera sur le compte y indiqué.

- Les transactions relatives au fonds seront identifiées dans la comptabilité sur base du compte bancaire spécifique, avec pour chaque mouvement l'indication de chaque type de rentrée (équipement, prime, ...) et chaque type de sortie (cotisation, stage,...) permettant au trésorier de présenter un résumé de l'activité du fonds lors de l'AG

Puisque le terme *suspicion* a été utilisé dans la question mais également dans des échanges dans l'un ou l'autre groupe WhatsApp, je souhaite, d'une façon générale, pour éviter toute suspicion et assurer un fonctionnement plus efficace et contrôlé, que toutes les notes de défraiement, de demande de remboursement, pour l'ensemble de l'USBW se fassent à l'avenir



uniquement sur les documents prévus à cet effet et transmis au trésorier par pdf signé ou par document papier signé, avec tous les justificatifs clairement lisibles. Les documents Word ou documents non signés, non-conformes, messages WhatsApp,... ne seront plus acceptés. Les modèles ont été transmis et seront disponibles en ligne sur le site usbw.be

## 2. Laurent Deharre

### INTERPELLATION « Communication Période électorale »

*Je souhaiterais interpeller le CA sur ce qui s'est passé pendant la période électorale. Cela concerne la communication et l'attitude désastreuses d'Olivier qui a mis en cause l'aide et le soutien de la Commune, entre autres au niveau des subsides.*

*Il est dommageable pour l'image d'un club de ne pas dissocier de la part de son président, son implication politique de son implication dans le bon fonctionnement d'un club. Je comprends qu'il peut y avoir des tensions par moment lors d'une campagne électorale, néanmoins j'estime pour ma part qu'il faut se fixer des limites et avoir une certaine retenue.*

*Je souhaiterais donc savoir ce que le CA va mettre en place afin que cela ne se reproduise plus, et ce dans le chef des personnes qui représentent le club.*

*Pour l'heure, l'image du club est ternie auprès des autorités communales, et il serait dommageable de ne pas la restaurer au plus vite.*

*Sache que je soutiendrai toujours tous les clubs sportifs brainois sans distinction, en tant que sportif de longue date mais surtout en tant que représentant du milieu sportif (via mon mandat au CA du TTB) et ce en étant aux CA de la Maison des sports et de la RCA.*

### REPONSE :

Il est dommage de revenir encore une fois sur ce sujet.

Le CA rappelle qu'à aucun moment dans sa communication en tant que président de l'USBW Olivier Parvais n'a critiqué qui que ce soit, mettant en valeur à chaque occasion dans la presse et via TVcom le soutien inconditionnel de la commune.

Cela n'empêchera malheureusement pas d'aucun, lorsque Olivier Parvais s'exprime à titre personnel, en tant que citoyen ou homme politique, de l'associer au club. Il est regrettable que l'on s'évertue à faire mousser les choses alors que les choses ont été clairement aplanies avec les autorités communales.

Deux représentants du CA, Pierre Spigeleer et Christian Chrétien ont rencontré en septembre, Geoffroy Matagne, alors échevin des sports, et Nicolas Houchard, responsable de la RCA pour s'en expliquer.

Concernant la mise en cause de l'aide communale, les deux représentants du CA se sont excusés pour le malentendu créé par cette communication et la confusion qui en a découlé.

La réduction des subsides ne visait pas l'aide de la Commune, mais les subsides d'une façon générale, entre autres de la part de l'ADEPS qui ne couvrait pas certains achats que l'USBW avait engagés, notamment certains éléments du tapis de saut en hauteur en 2023 et du tapis de perche en 2024.

Dans le futur, afin d'éviter qu'au nom de l'USBW, une communication sensible, trop rapide, mal conçue ne sorte, il a été décidé que ce genre de message sera validé en présentiel en CA et non plus trop rapidement par échange de sms, WhatsApp, Messenger ou autre.

A propos de l'image du club auprès des autorités communales, nous tenons à souligner, qu'à chaque occasion, lors de nos organisations ou de la publication des résultats de nos athlètes, nous mettons toujours en avant et remercions la Commune de Braine-l'Alleud, la Maison des Sports et la RCA, comme ce fut encore le cas lors des dernières Crêtes Brainoises.

Le CA a demandé à son Président Olivier Parvais d'être prudent dans sa communication en tant que président de l'USBW et de bien distinguer ses messages en tant qu'homme politiques de sa communication au nom du club.

Olivier Parvais a été élu démocratiquement au Conseil d'Administration par cette Assemblée Générale et, conformément à l'Art 9 des statuts, le Conseil d'Administration l'a confirmé comme président le 9 avril 2024. A côté de cela, il reste un homme libre de s'exprimer. Tout un chacun devrait pouvoir faire cette distinction, malheureusement, les amalgames sont trop rapidement faits sur les réseaux sociaux.

En complément, afin de bien faire la distinction entre sport et politique et à la demande d'Olivier :

- Au niveau de la Maison des Sports, Olivier Parvais a été remplacé par Christian Chrétien en tant que représentant de l'athlétisme.
- Au niveau de la RCA, les seuls interlocuteurs sont Raphaël Darquennes pour les aspects sportifs et Christian Chrétien pour les aspects administratifs.

Le Conseil d'Administration de l'USBW réitère sa confiance en son Président Olivier Parvais pour les actions à mener dans le cadre du développement du club.



# UNION SPORTIVE BRAINE-WATERLOO A.S.B.L.

Matricule LBFA 381

Sous la Présidence d'honneur de Maître Jean **Botermans**

Stade Gaston Reiff : rue Ernest Laurent, 215 - 1420 Braine l'Alleud

Siège social : rue de Bois-Seigneur-Isaac, 55 - 1421 Ophain

Compte bancaire : BE05 0014 1485 9275

Entreprise : 0.442.213.892

WWW.USBW.BE

Anne Bourdouxhe  
Secrétaire

Olivier Parvais  
Président

Rapporteur : Pierre Spigeleer, administrateur